



WWW.PIECESENSTOCK.RE

FFSA
Fédération Française du Sport Automobile

Pneus Cash



LSAR
Ligue Sportive Automobile de la Réunion

FFSA RAIENNE DE SALAZIE



INFO/CONTACT: ASA974@PROTON.ME / ASA974.COM

SAMEDI 22 JUIN 2024

ITELAUM

SALAZIE

GM

GUILLAUME MARTINOL

SALEZIE



Métal Protec



Chez Loulou

GARAGE MVA

SALEZIE

RECHARGE - REPARATION - DIAGNOSTIC

02 62 41 55 58



Chez Tania
GRAND ILET



TAXI MOUTOUSSAMY



1er RALLYE REGIONAL DE SALAZIE



Une première à ne pas rater à Salazie !

L'ASA974, en partenariat avec La Ville de Salazie, Pièces en Stock et Pneux Cash, vous invite à son Premier Rallye Régional le Samedi 22 Juin 2024, en plein cœur de son Cirque.

Cette organisation est possible grâce à l'impulsion de Monsieur le Sénateur Stéphane FOUASSIN et de Madame Le Maire Sidoleine PAPAYA avec l'ensemble des jeunes Salaziens, fans de sport automobile et présents sur l'ensemble des compétitions de Rallye de la Réunion.

Les deux fameuses spéciales, de plus de 35km, sont dessinées par le spécialiste de la discipline sur notre île, l'Honorable Monsieur JR. GAUD.

Le Collège et la Direction de Course sont pilotés par les professionnels reconnus du monde du Rallye, de l'ASA SMER et de l'ASA PROMO.

La sécurisation des spéciales est gérée par la référence dans le domaine sur notre île, Monsieur JF MAUVE en personne, accompagné par son équipe, qui elle aussi est un marqueur incontournable sur la sécurité des Rallyes à la Réunion.

Notre super pilote Pascal ARDOUIN, supervise la partie chronométrage, assisté par nos techniciens les plus pointus.

L'ASA974 fusionne toutes ces compétences pour vous offrir cet exceptionnel Premier Rallye de Salazie, pour le plus grand plaisir des passionnés de Sport Automobile.

Au programme :

=> Une toute nouvelle spéciale voit le jour : Bois de Pomme / Mare à Goyave, un tracé technique qui en surprendra plus d'un !

=> La Mythique Spéciale Carozin, Grand Bord, de Mare à Vieille Place jusqu'à Grand Ilet, à redécouvrir pour les anciens et à explorer pour les nouveaux, se voit allongée de plus de 2km, allant finir sa course à l'entrée du plateau de la Mare à Martin, avec un total de plus de 10km non stop.

=> Un parc de regroupement sur le plateau de la Mare Martin où pilotes et co pilotes trouveront un espace de repos où leur seront proposé une collation avec boissons chaudes et froides, fruits secs, gâteaux et quelques surprises de Salazie ...

=> Le parc assistance et le parc fermé se trouvent sur la liaison entre les des deux spéciales afin de réduire les distances à parcourir dans Salazie.

=> Un tarif unique de 390€ pour les Modernes et Régularités !

=> En Régularité, en plus des VMRS, les VHRS (Véhicules Historiques) sont admis !

Pour accéder aux documents officiels rendez vous sur :

→ <https://asa974.com/rallye-salazie/>

Pour s'engager rendez vous sur :

→ <https://asa974.com/boutique/>

Info/Contact : asa974@proton.me

COMITE D'HONNEUR

Mme Sidoleine PAPAYA	Maire de Salazie
M. Cyrille MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M. Christian PAUSE	Président de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
Mme Marie ZARASOA	Présidente de l'Association Sportive Automobile 974

COMITE D'ORGANISATION

Mme Marie ZARASOA	M. Frederic RAMASSAMY	M. Yohan RUGEL
M. Yannick RUGEL	M. Frederic RAMIN	M. Teddy ROBERT
M. Julien ANTAYA	M. Stephen BON	M. Yannis SELLAYE

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

*La Municipalité de SALAZIE
PNEUS CASH
PIÈCES en STOCK
L'ASA SMER
L'ASA PROMO
LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA RÉUNION*

*La Préfecture de la Région Réunion
La Sous-Préfecture de Saint-Benoît
La Communauté Intercommunale Réunion Est
Le Groupement de Gendarmerie de La Réunion
La Compagnie de Gendarmerie de Saint-Benoît
La Direction Départementale de la Sécurité Publique
La Direction des Services d'Incendie et de Secours
La Direction des Infrastructures Départementales
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Le Service Médical du Rallye
L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants sur le Rallye
Les Habitants de Salazie pour leur coopération et leur enthousiasme*

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

PROGRAMME-HORAIRES :

Parution du règlement particulier & Ouverture des engagements :

Jeudi 4 avril 2024 - <https://www.asa974.com>

Clôture des engagements : Lundi 10 juin 2024 à minuit.

Parution de l'itinéraire détaillé : Vendredi 14 juin 2024 <https://www.asa974.com>

Réception des demandes d'engagements : à compter du **jeudi 11 avril 2024**

• Dans le NORD : Garage MPS : BRAS PANON

Du lundi au vendredi de 8h à 12h – 14h à 18h

• Dans le SUD : Garage ACE Motors – SAINT PIERRE -Pierre fonds

Du lundi au vendredi 8h00 à 12h – 14h à 18h

Remise des numéros de course : Samedi 22 juin 2024 aux vérifications administratives

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Pour toutes les ES : Samedi 15 juin 2024 de 14h00 à 19h00

3 passages au maximum autorisés pour chacune des épreuves spéciales différentes

Publication de la liste des engagés : Jeudi 13 juin 2024 à 20h00 - www.asa974.com et www.lsar.re

Vérifications administratives et techniques :

Samedi 22 juin 2024 de 7h00 à 10h30 - Ancien Collège – Chemin Xavier Fontaine – Salazie

Mise en Parc Fermé de départ des voitures : Samedi 22 juin 2024 de 7h30 à 11h00 – Ancien Collège - Salazie

Remise des boîtiers de géolocalisation (GPS) :

Samedi 22 juin 2024 aux vérifications administratives : Prévoir un chèque de caution de 300€ par équipage engagé.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 22 juin 2024 à 10h00 au PC Course – Mairie de Salazie

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre de départ de l'Etape : Samedi 22 juin 2024 à 11h00 PC Course et Tableau d'affichage numérique – www.asa974.com - www.lsar.re

Départ du Rallye : Samedi 22 juin 2024 à 12h00 – Ancien Collège – Chemin Xavier Fontaine – Salazie

Arrivée du Rallye : Samedi 22 juin 2024 à 20h48 – Ancien Collège – Chemin Xavier Fontaine - Salazie

Publication des résultats partiels : Samedi 22 juin 2024, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent – PC Course et Tableau d'affichage numérique – www.asa974.com - www.lsar.re

Vérifications finales : Parc Fermé à l'arrivée des concurrents.

En cas de démontage, les contrôles seront effectués au Garage MPS – BRAS PANON

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum

Publication des résultats du Rallye : Samedi 22 juin 2024, à l'issue du délai de réclamation – PC Course et Tableau d'affichage numérique – www.asa974.com - www.lsar.re

Remise des Prix : Samedi 22 juin 2024 à partir de 22h00 - Mairie de Salazie

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 974 (ASA 974) organise, en qualité d'Organisateur Administratif et Technique, un Rallye Automobile dénommé :

1^{er} RALLYE RÉGIONAL de SALAZIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N° 2024/RR/1913-01 en date du **11/03/2024**

Comité d'Organisation

Voir page 1 du présent règlement

Organisateur administratif

ASA974 – 129 Chemin de Mare à Martin – 97433 SALAZIE

Organisateur technique

ASA974 – 129 Chemin de Mare à Martin – 97433 SALAZIE

Référent-Autorité : M. Jean Fred MAUVE – Licence N°47367

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye

Adresse : ASA974 – 129 Chemin de Mare à Martin – 97433 SALAZIE

Téléphone : **06 93 97 06 15**

E-mail : asa974@proton.me

Tableau officiel d'affichage

Tableau d'affichage numérique : www.asa974.com - www.lsar.re

Pendant le rallye, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile).

Le numéro de mobile utilisé par défaut sera celui du coéquipier inscrit sur le bulletin d'engagement. (Numéro à bord) En cas de changement de numéro, même pendant l'épreuve, le concurrent devra en informer l'organisateur ou le PC Course.

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web www.lsar.re

Il n'y aura pas de tableau d'affichage physique.

Tous les concurrents seront informés par SMS ou courrier électronique de la publication de tout document important sur le tableau d'affichage numérique.

1.1P. OFFICIELS

Licence FFSA N°

Collège des Commissaires Sportifs

Présidente :	M ^{me} Béatrice TRICARD	25363
Commissaires Sportifs :	M. Jean François HOARAU	19450
	M. Jérôme DEFAUD	175312

Direction de Course

Directeur de Course :	M ^{me} Emmanuelle COCHARD	13796
Directeurs de Course Adjointes :	M. Daniel PAYET	17520
	M. Bernard LAURET	84354
Secrétariat de la Direction de Course :	M ^{me} Marie ZARASOA	313615
Responsable « Rallye de régularité sportive » :	M. Daniel PAYET	17520

Directeurs d'Épreuves	M. Pascal CHATEAU M. Pascal PARIS	142413 17498
Ouverture de Route (Tricolore)	M. Ilias PANCHBAYA	13750
<u>Commissaires Techniques</u>		
Responsable des commissaires techniques :	M. Alain HOAREAU (A) M. Djounaid DHALED (B) M. Jean Patrick BEGUE (B) M. Emmanuel REVELIN (C) M. Patrice JUBRE (C)	13451 156199 57167 189727 250804
Chargée des Relations avec les Concurrents :	M ^{me} Nathalie AGATHE	34374
Médecin Chef R u n Assistance Sports	Dr. François TIXIER	219424
Véhicules Info Sécurité :	M. Johnny FESSARD M. Frédéric RAMIN	43712 249423
Véhicule Balai - Damier :	M. Yannis SELLAYE	249447
Classements avec la collaboration de PK-Soft :	M. Pascal ARDOUIN M. David CONVERT	18286 173667

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le présent rallye compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 – Coefficient 2
- La Coupe de la Réunion des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
- Le Challenge «PROMO» validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
- Le Challenge Régularité de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications Administratives et Techniques : *Voir page 2 – Programme – Horaires*

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. T o u t e personne qui désire participer au Rallye concerné par le présent règlement doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) ou déposer dans l'un des points mentionnés à l'article 1 du présent règlement, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : *Voir page 2 – programme du rallye.*

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **80 voitures** maximum, y compris le Rallye de Régularité.

- 3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : **390€ + 50€** pour le système de géolocalisation.
 - sans la publicité facultative des organisateurs : **Triple tarif**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est entièrement remplie et accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des documents suivants :

- Photocopie lisible des licences en cours de validité pour les 2 membres de l'équipage ;
- Photocopie lisible des permis de conduire pour les 2 membres de l'équipage (sauf licence «Junior»)
- Photocopie lisible de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture engagée.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2. ORDRE DE DÉPART

3.2.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 et 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité A et B)
Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
Série 4 : 4.1 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
4.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
4.3 – Pilotes désignés performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats (limités à 5).
Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, R-GT/FR-GT, Rally3, GT+, GT10, A7S, A7K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2série

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le parc situé à l'endroit suivants : **cf. Programme – horaires (voir plan en annexe).**

Il sera délivré à chaque équipage régulièrement engagé **1** plaque d'accès au parc d'assistance. Celle-ci devra être collée sur le pare-brise du véhicule d'assistance dès le début de l'épreuve.

Seuls les véhicules porteurs d'une plaque d'assistance seront autorisés à accéder au Parc d'Assistance selon les horaires suivants : Samedi 22 juin 2024 de 7h00 à 11h00

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être **obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.**

En cas de non-respect :

- Avant le départ du Rallye : mise en conformité
- Pendant le Rallye :
 - o 1^{ère} infraction infligée par le Collège des Commissaires Sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
 - o 2^e infraction infligée par le Collège des Commissaires Sportifs : disqualification

4.9.P GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures pourront être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les concurrents devront veiller à l'activation et au bon fonctionnement du boîtier de géo localisation fourni par l'Organisateur (**montant de la location de 50€ à régler lors du dépôt de l'engagement**) dès le passage de la voiture à la vérification technique avant le départ et jusqu'à la fin du rallye (ou leur éventuel abandon). **Une caution de 300€ sera demandée** à la remise du boîtier de géolocalisation.

-Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de ces prescriptions.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.2. PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2.3P. Les emplacements réservés aux organisateurs des rallyes pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 cm (hauteur) x 25 cm (largeur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

Côté droit : *(sera précisé par additif)* – Coté gauche : *(sera précisé par additif)*

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

5.2.5. Le comité d'organisation devra être informé de toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le rallye concerné et son image de marque. Chaque concurrent est responsable de ses partenaires.

ARTICLE 6. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé «1er Rallye Régional de SALAZIE représente un parcours de 170,50 km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,05 km (voir annexe Itinéraire et horaires)

Les épreuves spéciales sont : ES 1 / 3 / 5 : Bois de Pomme ES 2 / 4 : Grand-Ilet

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 pour chaque ES différentes.

Les reconnaissances auront lieu selon le planning indiqué au paragraphe Programme/Horaires en page 2 du présent règlement.

6.4.4. Il est interdit, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, de remorquer, transporter, pousser, une voiture si ce n'est pour libérer la route de liaison ou d'une ES.

Se faire remorquer, transporter, se faire transporter, se faire pousser, par un véhicule dans un secteur de liaison ou dans une ES, entraîne la disqualification de l'équipage.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.5.1.P. Le chronométrage sera effectué au 1/100ème de seconde.

7.5.17.3.P. Dépannage

L'Organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage lorsque la route sera officiellement rendue à la circulation

(une liste des dépanneurs présents sur l'épreuve pourra être fournie sur demande).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

7.5.17.4.P. : Déclaration d'abandon

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon en téléphonant au :
06 93 97 06 15.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. CLASSEMENT PARTICULIER

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10. PRIX

Voir page 2 – Programme - Horaires

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO »

RALLYE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE

RALLYE VÉHICULE MODERNE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE - VMRS

Dans le cadre du «rallye support» dénommé :

1^{er} RALLYE RÉGIONAL de SALAZIE

un rallye de véhicule moderne de régularité sportive VMRS – Loisir Prestige (LPRS) et Loisir Tourisme (LTRS) moins de 25ans est organisé. Il est dénommé :

1^{er} RALLYE de RÉGULARITÉ VMRS – de SALAZIE

Il reprend l'ensemble du règlement standard des rallyes. **Les concurrents s'élanceront après les concurrents du rallye support pendant toute la durée de l'épreuve, dans le respect de la réglementation fédérale.** La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 974 (ASA974) organise en qualité d'Organisateur Administratif et Technique sous l'égide de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion (LSAR), un Rallye Automobile dénommé :

1^{er} RALLYE de RÉGULARITÉ VMRS – de SALAZIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N°.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Voir page 2 – Programme - Horaires

Secrétariat du Rallye

Voir page 2 – Programme - Horaires

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Cf. rallye support (art 1.1)

1.3. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu : **Samedi 22 Juin 2024 de 7h00 à 10h30 à l'ancien collège– Rue Xavier Fontaine - Salazie**

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, pour départager les ex-æquo).
- licences en cours de validité.

Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non -présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course au Parc Fermé de départ et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

2.1 : Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye devra obligatoirement être remis en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation visibles et avec leur propre assurance, notamment :

- En cas de sortie du parc Fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers le parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

3 – CONCURENTS ET PILOTES

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye concerné par le présent règlement particulier doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) ou déposer dans l'un des points mentionnés à l'article 1 du présent règlement, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le : Voir page 2 – Programme - Horaires

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum : VMRS + VHRS

Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés au rallye support. Une liste d'attente sera établie dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - 390€ + 50€ pour le système de géolocalisation.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **Triple tarif**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est entièrement remplie et accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des documents suivants :

- => Photocopie lisible des licences en cours de validité pour les 2 membres de l'équipage;
- Photocopie lisible des permis de conduire pour les 2 membres de l'équipage sauf licence «Junior»
- Photocopie lisible du certificat d'immatriculation (carte grise) de la voiture engagée.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2. ÉQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9. Le port du cas que est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.3. ORDRE DE DÉPART

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives : Haute, Intermédiaire, Basse.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

2 voitures d'encadrement minima (00 et 0) à minima passeront entre les 2 rallyes pour vérifier que toutes les voitures du rallye précédent ont correctement parcouru la spéciale et qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon.

4 – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Prestige Sportive, voiture de grand tourisme GT, de série conforme à la législation routière en France construites après le 31 décembre 1996.

Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Tourisme Sportive de série conforme à la législation routière en France construites après le 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée. Les voitures doivent être conformes au Code de la Route.

Un extincteur de 2Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaune sont obligatoires.

4.2. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

4.3.1. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret N°2012-312du5/3/12) notamment en cas de participation de véhicules qui ne sont plus conformes avec leur homologation routière.

Conforme au règlement du rallye moderne.

5 – PUBLICITÉ

Conforme au règlement du Rallye moderne.

6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe 1 du présent règlement particulier.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

6.2. RECONNAISSANCES

Dans le but de réduire les nuisances, il ne sera autorisé qu'un seul passage dans chacune des épreuves spéciales prévues.

6.2.5. PLANNING DES RECONNAISSANCES

Idem au rallye moderne

6.2.7. PÉNALITÉS

Voir règles spécifiques

7 – DÉROULEMENT DU RALLYE

Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou dans une zone de régularité, devra en informer immédiatement la Direction de Course en téléphonant au : **06 93 97 06 15**

7.5. ZONES DE RÉGULARITÉ (ZR)

Le chronométrage des zones de régularité est obligatoire.

Des chronométrages secrets intermédiaires sont obligatoires dans les zones de régularité. Le chronométrage sera effectué par relevé des points GPS

Une notice d'installation des boîtiers sera remise aux concurrents. Ils devront respecter impérativement les instructions (branchement sur allume-cigare interdit).

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que le système est en fonction au départ de l'épreuve (Voyants allumés).

Si le PC Temps ne reçoit aucune information du boîtier d'un concurrent suite à un mauvais branchement ou l'oubli de mise en fonction du système, il encourt les mêmes pénalités que s'il n'avait pas effectué une ou plusieurs zones de régularité.

L'organisateur devra donner les moyennes.

Par temps de pluie faible, les moyennes pourront être réduite d'environ 3km/h Par temps de pluie forte, les moyennes pourront être réduite d'environ 5km/h.

Pour les roulages de nuit, les moyennes pourront être corrigées à la baisse, ainsi que sur les passages supplémentaires (en raison de l'état des routes qui peuvent se dégrader).

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75Km/h.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent en court:

-1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160€

-2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5. ZONES DE RÉGULARITÉ NON EFFECTUÉES

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la Direction de Course. Il pourra de nouveau être admis dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Dans ce cas, le concurrent devra être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE RÉGULARITÉ

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier concurrent, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point de chronométrage passé par le dernier concurrent afin d'établir le classement de cette zone de régularité, ou d'annuler la zone de régularité si il n'y a pas d'autre solution.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage au CH fin d'étape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas sous le régime de parc fermé.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

8 - RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

9 - CLASSEMENT

Pour être classés, les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupement et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements, l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents. Le classement général sera fait pour chaque moyenne (haute, intermédiaire, basse).

A titre d'information, le classement de toutes les moyennes confondues pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'ex æquo, les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex æquo subsistaient, il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

RALLYE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE

RALLYE VÉHICULE HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE - VHRS

Dans le cadre du «rallye support» dénommé :

1^{er} RALLYE RÉGIONAL de SALAZIE

un rallye de véhicule historique de régularité sportive VHRS – Loisir Prestige (LPRS) et Loisir Tourisme (LTRS) moins de 25ans est organisé. Il est dénommé :

1^{er} RALLYE de RÉGULARITÉ VHRS – de SALAZIE

Il reprend l'ensemble du règlement standard des rallyes. **Les concurrents s'élanceront après les concurrents du rallye support pendant toute la durée de l'épreuve, dans le respect de la réglementation fédérale.** La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 974 (ASA974) organise en qualité d'Organisateur Administratif et Technique sous l'égide de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion (LSAR), un Rallye Automobile dénommé :

1^{er} RALLYE de RÉGULARITÉ VHRS – de SALAZIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N°.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Voir page 2 – Programme - Horaires

Secrétariat du Rallye

Voir page 2 – Programme - Horaires

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Cf. rallye support (art 1.1)

1.3. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu : **Samedi 22 juin 2024 de 7h00 à 10h30 à l'ancien collège– Rue Xavier Fontaine - Salazie**

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, pour départager les ex-æquo).
- licences en cours de validité.

Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non -présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC au Parc Fermé de départ et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

2.1 : Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye devra obligatoirement être remis en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation visibles et avec leur propre assurance, notamment :

- En cas de sortie du parc Fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers le parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye concerné par le présent règlement particulier doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) ou déposer dans l'un des points mentionnés à l'article 1 du présent règlement, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le : Voir page 2 – Programme - Horaires

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum : VMRS + VHRS

Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés au rallye support. Une liste d'attente sera établie dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - 390€ + 50€ pour le système de géolocalisation.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **Triple tarif**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est entièrement remplie et accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des documents suivants :

=> Photocopie lisible des licences en cours de validité pour les 2 membres de l'équipage;

- Photocopie lisible des permis de conduire pour les 2 membres de l'équipage sauf licence «Junior»

- Photocopie lisible du certificat d'immatriculation (carte grise) de la voiture engagée.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2. ÉQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.3. ORDRE DE DÉPART

- 3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
- 3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives : Haute, Intermédiaire, Basse.
- 3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.
- 3.3.4 Les concurrents du rallye de régularité VHRS s'élanceront après les concurrents du rallye VMRS

4 – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Prestige Sportive, voiture de grand tourisme GT, de série conforme à la législation routière en France **construites jusqu'au 31 décembre 1996**.

Sont admises les voitures Catégorie Régularité Loisir Tourisme Sportive de série conforme à la législation routière en France **construites jusqu'au 31 décembre 1996**.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée. Les voitures doivent être conformes au Code de la Route.

Un extincteur de 2Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaune sont obligatoires.

4.2. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

4.3.1. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret N°2012-312du5/3/12) notamment en cas de participation de véhicules qui ne sont plus conformes avec leur homologation routière.

Conforme au règlement du rallye moderne.

5 – PUBLICITÉ

Conforme au règlement du Rallye moderne.

6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe 1 du présent règlement particulier.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

6.2. RECONNAISSANCES

Dans le but de réduire les nuisances, il ne sera autorisé qu'un seul passage dans chacune des épreuves spéciales prévues.

6.2.5. PLANNING DES RECONNAISSANCES

Idem au rallye moderne

6.2.7. PÉNALITÉS

Voir règles spécifiques

7 – DÉROULEMENT DU RALLYE

Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou dans une zone de régularité, devra en informer immédiatement la Direction de Course en téléphonant au : **06 93 97 06 15**

7.5. ZONES DE RÉGULARITÉ (ZR)

Le chronométrage des zones de régularité est obligatoire.

Des chronométrages secrets intermédiaires sont obligatoires dans les zones de régularité. Le chronométrage sera effectué par relevé des points GPS

Une notice d'installation des boîtiers sera remise aux concurrents. Ils devront respecter impérativement les instructions (branchement sur allume-cigare interdit).

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que le système est en fonction au départ de l'épreuve (Voyants allumés).

Si le PC Temps ne reçoit aucune information du boîtier d'un concurrent suite à un mauvais branchement ou l'oubli de mise en fonction du système, il encourt les mêmes pénalités que s'il n'avait pas effectué une ou plusieurs zones de régularité.

L'organisateur devra donner les moyennes.

Par temps de pluie faible, les moyennes pourront être réduite d'environ 3km/h Par temps de pluie forte, les moyennes pourront être réduite d'environ 5km/h.

Pour les roulages de nuit, les moyennes pourront être corrigées à la baisse, ainsi que sur les passages supplémentaires (en raison de l'état des routes qui peuvent se dégrader).

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de **75Km/h**.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent en court:

-1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160€

-2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5. ZONES DE RÉGULARITÉ NON EFFECTUÉES

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la Direction de Course. Il pourra de nouveau être admis dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Dans ce cas, le concurrent devra être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE RÉGULARITÉ

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier concurrent, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point de chronométrage passé par le dernier concurrent afin d'établir le classement de cette zone de régularité, ou d'annuler la zone de régularité si il n'y a pas d'autre solution.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage au CH fin d'étape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas sous le régime de parc fermé.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

8 - RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

9 - CLASSEMENT

Pour être classés, les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupement et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements, l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents. Le classement général sera fait pour chaque moyenne (haute, intermédiaire, basse).

A titre d'information, le classement de toutes les moyennes confondues pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'ex æquo, les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex æquo subsistaient, il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.



1er RALLYE REGIONAL DE SALAZIE

Samedi 22 Juin 2024



Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
Samedi 22 Juin 2024 - - 1^{ère} section		Salazie - Mare à Martin				
CH 0	DEPART - Salazie - Ancien Collège					12:00
L1	TTDt - Chemin Xavier Fontaine	0,30				
L1	TG RD 48 à RD 52	1,60				
	TD RD 52 à Mare à Citrons	1,80				
	TG Parking du Collège Lacaussade	0,10		3,50	0:12	
CH 0A	Entrée Parc d'Assistance					12:12
	PARC D'ASSISTANCE A				0:20	
CH 0B	Sortie Parc d'Assistance					12:32
L2	Parc d'Assistance à RD 52	0,10				
	TD RD 52 à RD 48	1,80				
	TG RD 48 à Route Bois de Pomme	2,00				
	TD Route de Bois de Pomme	0,20				
CH 1	TD Route de Bois de Pomme à CH	0,05		4,15	0:15	12:47
				0,10	0:03	
DES 1	<u>ES 1 - BOIS DE POMME 1</u>					12:50
	<i>Route de Bois de Pomme à Route du Château d'Eau</i>	1,15				
	<i>TG Rte du Château d'Eau à Rte de Mare à Goyaves</i>	1,25				
	<i>TTDt Route de Mare à Goyaves à Arrivée</i>	2,35	4,75			
STOP 1	Route de Mare à Goyaves	0,15				
L3	TTDt Route de Bois de Pomme à RD 48	0,25				
	TD RD 48 à RD 52	1,90				
	TD RD 52 à Chemin Begue - Mare à Vieille-Place	7,20				
	TTDt RD 52 à CH	0,02		14,27	0:30	13:20
				0,13	0:03	
DES 2	<u>ES 2 - GRAND ILET 1</u>					13:23
	<i>RD 52 à Rue du Père Eugène Jouanno</i>	7,00				
	<i>TTDt rue du Père E. Jouanno à Route Roche à Jacquot</i>	0,20				
	<i>TD Route Roche à Jacquot à Route de Mare à Martin</i>	1,20				
	<i>TTDt Route de Mare à Martin à Arrivée</i>	2,00	10,40			
STOP 2	Route de Mare à Martin	0,25				
L4	TTDt Route de Mare à Martin à CH	0,75		11,40	0:15	
CH 2A	Entrée Parc de Regroupement					13:38
	PARC DE REGROUPEMENT 1				1:50	
CH 2B	Sortie Parc de Regroupement					15:28
Samedi 22 Juin 2024 - 2^{ème} section		Mare à Martin - Mare à Martin				
L5	TG Route de Mare à Martin à Route Roche à Jacquot	3,00				
	TTDt Route Roche à Jacquot à Rue Père Jouanno	1,20				
	TTDt Rue du Père Jouanno à RD 52	0,20				
	TTDt RD 52 à Mare à Citrons - Collège Lacaussade	12,50				
	TD Parking du Collège Lacaussade	0,05		16,95	0:32	
CH 2C	Entrée Parc d'Assistance					16:00
	PARC D'ASSISTANCE B				0:30	
CH 2D	Sortie Parc d'Assistance					16:30
L6	idem L2					
CH 3	TD Route de Bois de Pomme à CH	4,15		4,15	0:15	16:45
				0,10	0:03	
DES 3	<u>ES 3 - BOIS DE POMME 2</u>					16:48
	<i>Idem ES 1</i>	4,75	4,75			
STOP 3	Route de Mare à Goyaves	0,15				
L7	idem L3	9,35				
	TTDt RD 52 à CH	0,02		14,27	0:30	17:18



1er RALLYE REGIONAL DE SALAZIE

Samedi 22 Juin 2024

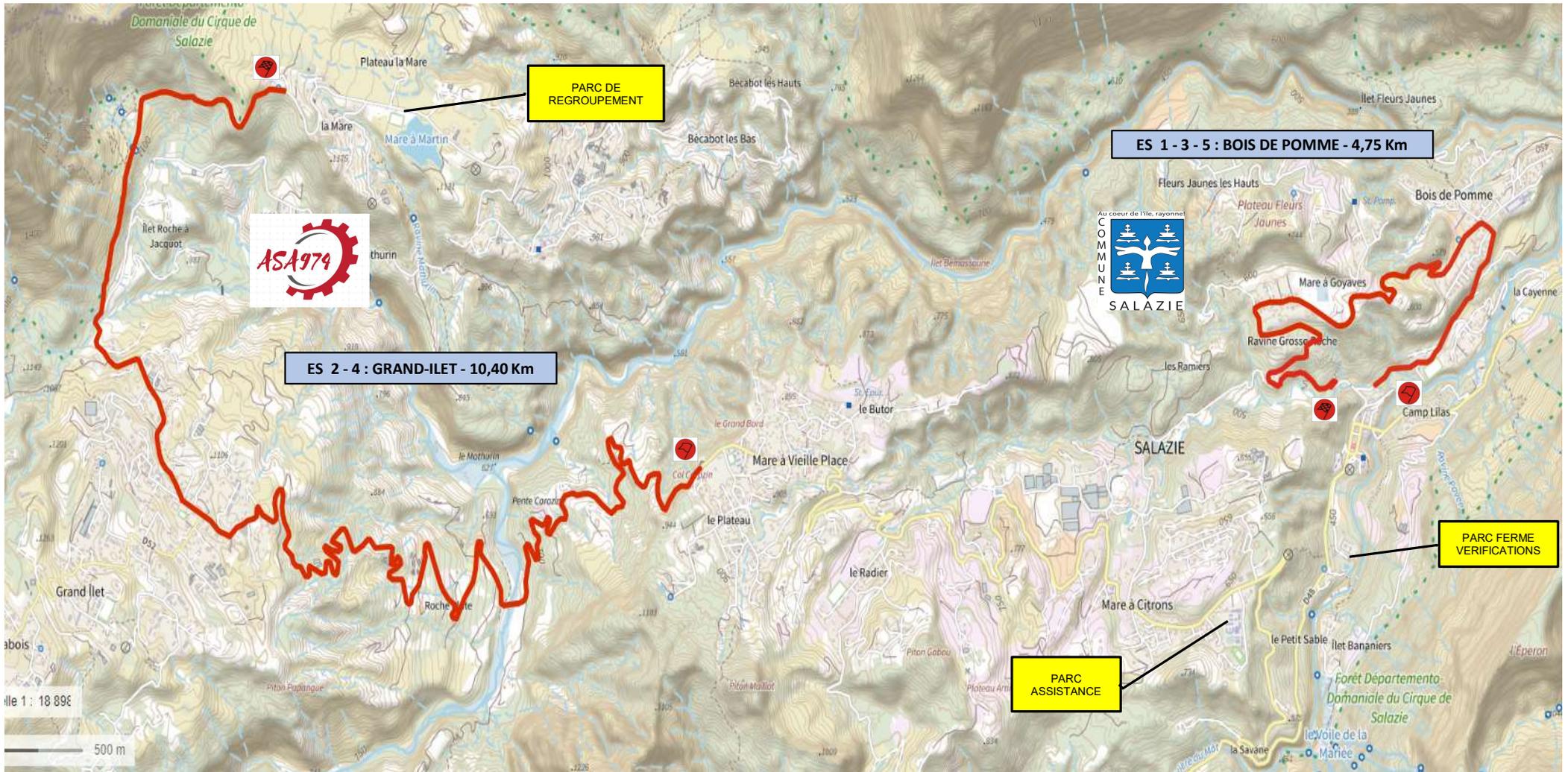


Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
				0,13	0:03	
DES 4	ES 4 - GRAND ILET 2					17:21
	<i>Idem ES 2</i>	10,40	10,40			
STOP 4	Route de Mare à Martin	0,25				
L8	TTDt Route de Mare à Martin à CH	0,75		11,40	0:15	
CH 4A	Entrée Parc de Regroupement					17:36
	PARC DE REGROUPEMENT 2				1:40	
CH 4B	Sortie Parc de Regroupement					19:16
	Samedi 22 Juin 2024 - 3^{ème} section					Mare à Martin - Salazie
L9	Idem L5	16,90				
	TG Parking du Collège Lacaussade	0,05		16,95	0:32	
CH 4C	Sortie Regroupement / Entrée Parc d'Assistance				0:30	19:48
	PARC D'ASSISTANCE C					
CH 4D	Sortie Parc d'Assistance					20:18
L10	idem L2					
CH 5	TD Route de Bois de Pomme à CH	4,15		4,15	0:15	20:33
				0,10	0:03	
DES 5	ES 5 - BOIS DE POMME 3					20:36
	<i>Idem ES 1</i>	4,75	4,75			
STOP 5	Route de Mare à Goyaves	0,15				
L11	TD Route de Bois de Pomme à RD 48	0,25				
	TTDt RD 48 à Chemin Xavier Fontaine	0,30				
	TD Chemin Xavier Fontaine	0,25				
CH 5A	Salazie - Ancien Collège - Arrivée du Rallye	0,05		5,75	0:12	20:48

TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit

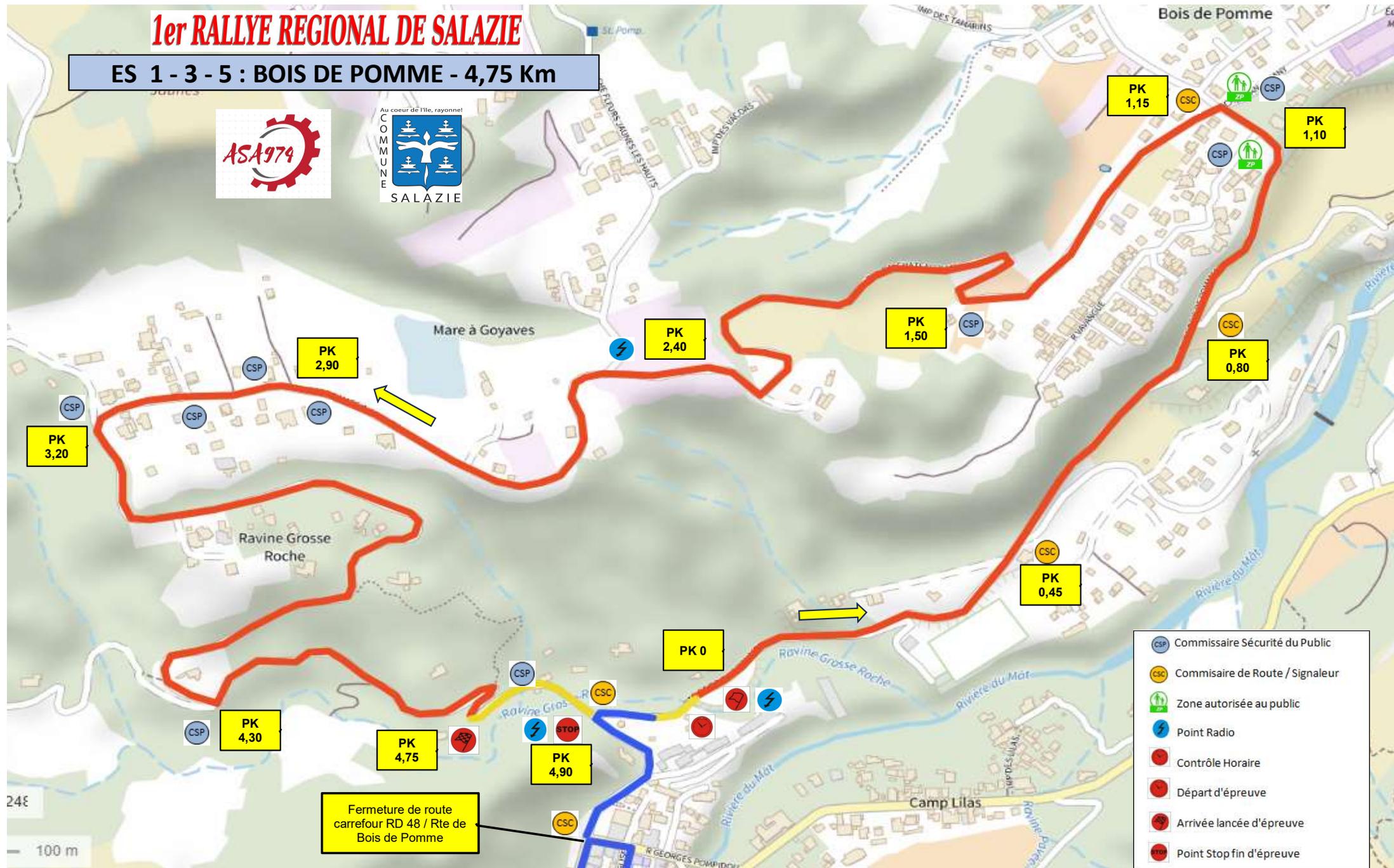
Total E.S. Rallye (km) **35,05**
Total Rallye (km) **107,50**

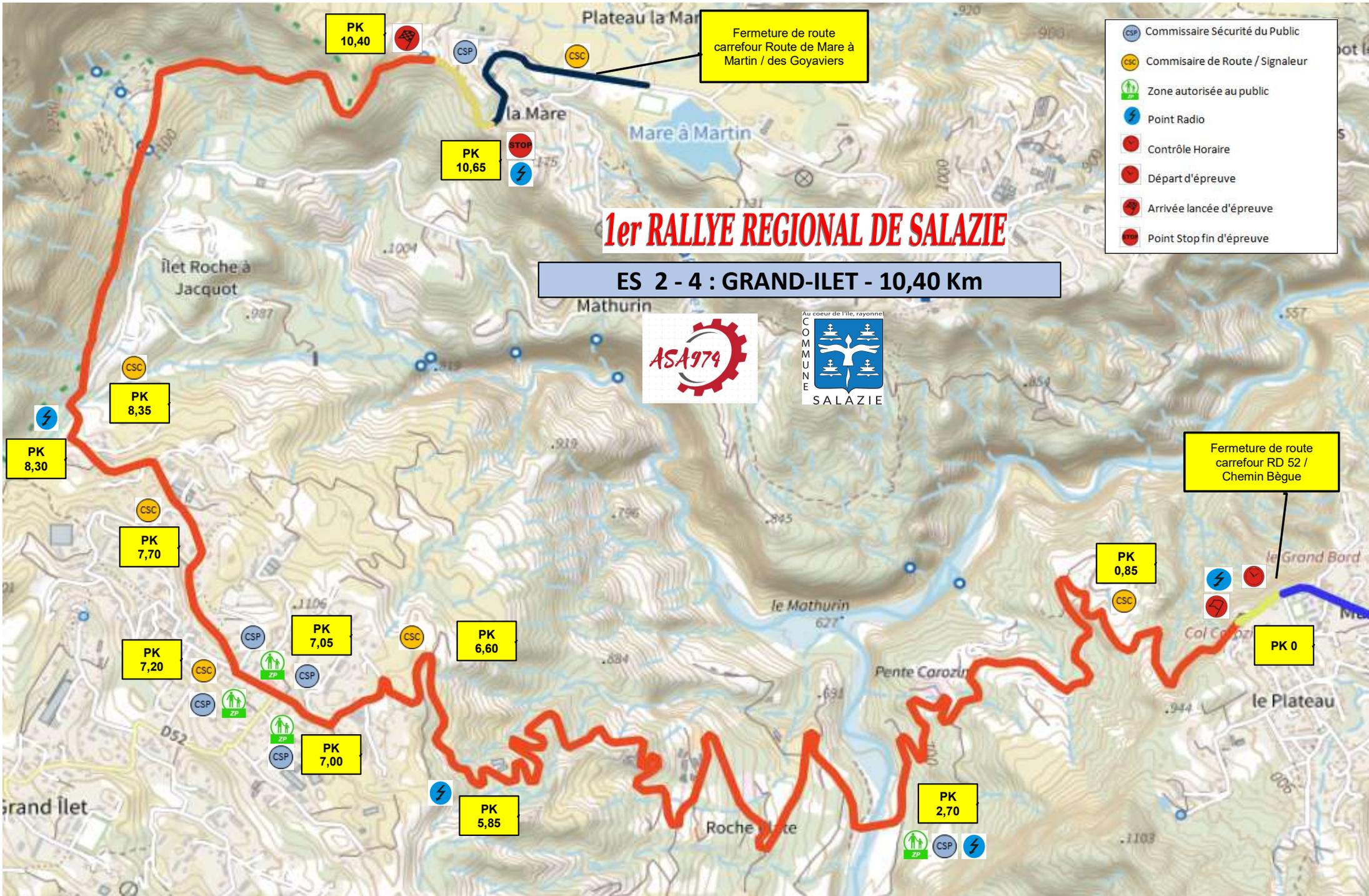
1er RALLYE REGIONAL DE SALAZIE



1er RALLYE REGIONAL DE SALAZIE

ES 1 - 3 - 5 : BOIS DE POMME - 4,75 Km







1^{er} Rallye régional de Salazie

Samedi 22 Juin



Planning des Routes fermées à la circulation

Date	Epreuve	Lieux	Routes empruntées	Horaires de fermeture
Samedi 22/06/20 24	ES 1 - 3 - 5 BOIS DE POMME	Commune de Salazie Bois de Pomme Mare à Goyaves	<ul style="list-style-type: none">- Route de Bois de Pomme (entre la RD 48 et la Route du Château d'Eau)- Route du Château d'Eau (entre la Route de Bois de Pomme et la Route de Mare à Goyaves)- Route de Mare à Goyaves (entre la Route du Château d'Eau et la Route de Bois de Pomme)	11h20 à 22h00
Samedi 22/06/20 24	ES 2 et 4 GRAND ILET	Commune de Salazie Mare à Vieille-Place Grand-Ilet Mare à Martin	<ul style="list-style-type: none">- RD 52 (entre le chemin Bègue et la Rue du Père Eugène Jouanno)- Rue du Père Eugène Jouanno (entre la RD 52 et la Route de Roche à Jacquot)- Route de Roche à Jacquot (entre la Rue du Père E. Jouanno et la Route de Mare à Martin)- Route de Mare à Martin (entre la Route de Roche à Jacquot et le Chemin des Goyaviers)	11h53 à 19h00



Formulaire d'engagement Rallye moderne		N° de course
1er Rallye régional de SALAZIE – Samedi 22 Juin 2024		
Ce document devra être correctement et entièrement rempli (toutes les cases blanches). Il devra parvenir au Comité d'Organisation de l'épreuve au plus tard le :	10/06/2024	

Cadres réservés à l'organisateur							
Date et heure de réception	N° D'ORDRE	PAIEMENT	GROUPE	CLASSE	CHALLENGE PROMO	VISA ADMINISTRATIF	VISA TECHNIQUE
		Reçu le:					
		Mode:					

Equipage	Concurrent (si autre que 1er Conducteur)	1 ^{er} Conducteur	2e Conducteur / Coéquipier
NOM			
Prénom			
Nationalité			
Date de naissance :			
Lieu de naissance :			
Adresse postale			
N° GSM (en course)			
Tel ou fax			
ADRESSE ELECTRONIQUE (E-mail)			
N° Permis de conduire			
DELIVRE LE A			
N° LICENCE /code ASA			

VEHICULE ENGAGE			
MARQUE / MODELE		PROPRIETAIRE DU VEHICULE	
CYLINDREE REELLE (sans correction)		N° DE CHASSIS	
ANNEE DE CONSTRUCTION		N° FICHE D'HOMOLOGATION	
GROUPE - CLASSE		N° DU PASSEPORT TECHNIQUE	
TYPE (WRC - KIT CAR S 2000 - S 1600 - 4 RM ...)		SPONSOR PRINCIPAL	

PUBLICITE OPTIONNELLE DE L'ORGANISATEUR ACCEPTEE	OUI / NON
--	-----------

"Par ma signature, je déclare que toutes les informations mentionnées sur ce formulaire d'engagement sont correctes. En outre, je reconnais et j'accepte tous les termes et conditions liés à ma participation à l'épreuve."

Fait à :	Signature du concurrent	Signature du pilote	Signature du coéquipier
Le / / 2024			



Formulaire d'engagement Rallye de régularité		N° de course
1 ^{er} Rallye régional de SALAZIE – Samedi 22 Juin 2024		
Ce document devra être correctement et entièrement rempli (toutes les cases blanches). Il devra parvenir au Comité d'Organisation de l'épreuve au plus tard le :		10/06/2024

Cadres réservés à l'organisateur							
Date et heure de réception	N° D'ORDRE	PAIEMENT	GROUPE	CLASSE	CHALLENGE PROMO	VISA ADMINISTRATIF	VISA TECHNIQUE
		Reçu le:					
		Mode:					

Equipage	Concurrent (si autre que le 1 ^{er} Conducteur)	1 ^{er} Conducteur	2e Conducteur / Coéquipier
NOM			
Prénom			
Nationalité			
Date de naissance :			
Lieu de naissance :			
Adresse postale			
N° GSM (en course)			
Tel ou fax			
ADRESSE ELECTRONIQUE (E-mail)			
N° Permis de conduire			
DELIVRE LE A			
N° LICENCE /code ASA			

VEHICULE ENGAGE			
MARQUE / MODELE		PROPRIETAIRE DU VEHICULE	
ANNEE DE CONSTRUCTION		N° DE CHASSIS	
N° DE CHASSIS		CYLINDREE REELLE (sans correction)	
CATEGORIE (VMRS-VHRS)		COULEUR PRINCIPALE	

<input type="checkbox"/> MOYENNE HAUTE	<input type="checkbox"/> MOYENNE INTERMEDIAIRE	<input type="checkbox"/> MOYENNE MODEREE	<input type="checkbox"/> MOYENNE BASSE
--	--	--	--

REPRESENTANT OFFICIEL DE L'EQUIPAGE		E-Mail :
PUBLICITE OPTIONNELLE DE L'ORGANISATEUR ACCEPTEE	OUI / NON	

"Par ma signature, je déclare que toutes les informations mentionnées sur ce formulaire d'engagement sont correctes. En outre, je reconnais et j'accepte tous les termes et conditions liés à ma participation à l'épreuve."

Fait à :	Signature du concurrent	Signature du pilote	Signature du coéquipier
Le / / 2024			



WWW.PIECESENSTOCK.RE

FFSA
Fédération Française du Sport Automobile



Pneus Cash

MERCI

A VOUS



ANIMAZONE

Chez Loulou



Chez Tania
GRAND ILET

NOS PARTENAIRES OFFICIELS



ASA SMER
SPORTS MECANIQUE EST RELINO

SALAZIE

CHEZ PATRICK
La Boutique
Le Belvédère

TAXI MOUTOUSSAMY
Métal Protec
Le Professionnel du Traitement de Surface

